

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1720

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Gregoire, Mme de Montchalin, M. Gouffier-Cha, Mme Gaillot,
Mme Charrière, M. Mbaye, Mme Lazaar, Mme Pouzyreff, M. Rupin, Mme Park et Mme Calvez

à l'amendement n° 806 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 79, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la fin, substituer aux mots :

« sont abrogés »

les mots :

« ne s'appliquent pas à l'exercice 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à limiter la suppression de la dotation de soutien à l'investissement territorial versée par la métropole du Grand Paris (MGP) aux établissements publics territoriaux (EPT), assise sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, au seul exercice 2019.

Il ne remet pas en cause les versements éventuellement effectués à ce titre par la MGP aux EPT au titre des exercices 2016 à 2018.